

Séance du conseil communal
du 10 décembre 2013

PROCES-VERBAL

La séance est ouverte à 20h15 par Mme Isabelle Despland, Présidente du Conseil, qui souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers, à la secrétaire, à la presse, au Syndic et aux Municipaux, aux huissières, à M. Lanthemann ainsi qu'au public.

Elle espère que chacune et chacun trouve une place privilégiée au sein du Conseil et que chacun puisse intervenir à chaque discussion pour susciter le débat ou pour demander des compléments d'information. L'atmosphère souhaitée est celle de l'harmonie et du respect entre les droits et devoirs que sont les nôtres.

Point 1 Statutaire

L'appel fait par la secrétaire montre la présence de 37 conseillères et conseillers, 8 excusés. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Mme Despland procède à la lecture de l'ordre du jour, puis ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil acceptent l'ordre du jour à mains levées à l'unanimité. Elle profite de cette occasion pour remercier Monsieur Pierre-Olivier Cloux pour le don du rétroprojecteur.

La lecture du procès-verbal de la séance du 29 octobre 2013 est faite par la secrétaire, Mme Diana-Alice Ramsauer. Mme Despland la remercie pour sa lecture ainsi que pour sa rédaction. La discussion est ouverte et la parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est accepté à mains levées à une large majorité.

Avant de poursuivre le conseil, Mme Despland informe les conseillères et conseillers de la démission à effet immédiat de M. Donald Chappuis par lecture de sa lettre. Le/la vient-ensuite sera convoqué-e.

Point 2 Préavis 07/2013 – Adhésion à l'association régionale touristique, réorganisation du tourisme dans le district de Morges

La lecture du préavis n'étant pas demandée, Mme Kaeser, rapporteur de la commission chargée d'étudier le préavis 07/2013 vient lire son rapport.

Mme Schafroth indique la présence de quelques fautes d'orthographe dans les statuts de l'association. Elle propose son aide quant à leur correction. Elle demande en outre si à ce stade de la discussion, il est possible de faire quelques remarques de fond concernant ces mêmes statuts.

M. Nicolas répond que les statuts seront négociés à l'interne de l'association et que L'Isle n'aura la parole qu'en cas d'adhésion au projet.

M. Gruaz souhaite avoir des précisions concernant les points « i ». Cela n'est pas très clair s'il s'agira de bureaux, d'offices ou de quelconques autres infrastructures touristiques.

M. Nicolas confirme qu'il s'agira d'offices du tourisme. Ils seront en premier lieu situés à Morges et St-Prex, mais d'autres « points i » pourront voir le jour à l'avenir.

M. Dagaëff fait remarquer que le projet semble plus abouti et plus rationnel que la situation actuelle, ce qui devrait amener à une baisse des coûts par habitant, alors qu'il observe le contraire. En conséquence, il se demande pour quels projets ou quels fonds le surplus d'argent sera utilisé.

M. Nicolas répond que le budget est calculé en fonction de l'enveloppe globale constituée en partie par l'Etat, les taxes de séjour et les rajouts communaux utilisés pour financer les infrastructures souhaitées. Actuellement certaines communes (dont L'Isle ne fait pas partie) ne payent rien. Quant aux points « i », ils seront financés par les communes elles-mêmes. Plus d'informations ne sont malheureusement pas disponibles.

M. Charotton se demande si ce projet ne ressemble pas à celui du parc aquatique de Morges : les infrastructures sont dans les villes et les petites communes ne font que payer.

M. Dagaëff a de la peine à comprendre le but de ce projet ainsi que les améliorations qu'il pourrait apporter. Il n'approuve donc pas le préavis.

M. Nicolas rappelle que la commune de L'Isle avait déjà adhéré à une association similaire par le passé. De plus, le village devient de plus en plus attractif touristiquement, notamment grâce aux sentiers pédestres, à la Venoge et au BAM saveur. Il souligne également, qu'un projet de « Maison du terroir » situé au rez-de-chaussée de l'ancienne gendarmerie est encore d'actualité et que le seul moyen de faire voir le jour à ce type d'innovations est d'adhérer à l'association régionale touristique. Mme Arber soutient M. Nicolas en ajoutant qu'il serait malvenu de lancer ce genre de projets communaux sans adhérer à l'association régionale. M. Dagaëff remercie des précisions.

M. Gruaz ajoute que c'est notamment grâce à l'aide d'un office du tourisme que L'Isle pourra mettre en avant ses atouts.

La parole n'étant plus demandée, le préavis concernant l'adhésion à l'association régionale touristique, réorganisation du tourisme dans le district de Morges est accepté à la majorité (31 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions).

Point 3 Préavis 08/2013 - Règlement communal sur la protection des arbres

La lecture du préavis n'étant pas demandée, M. Freymond, en remplacement de M. Giroud, rapporteur de la commission chargée du préavis 08/2013, vient lire son rapport.

M. Stocker demande si le règlement concernant les arbres de 30 cm de diamètre touche tous les secteurs d'exploitation (c'est-à-dire toutes les zones confondues : agricoles, à bâtir etc.).

Mme Arber précise que cela ne concerne pas les forêts, mais toutes les autres zones, qu'elles soient agricoles, à bâtir, spéciales ou autres.

M. Baudat évoque un exemple précis afin de pouvoir se représenter les conséquences du règlement : il se demande quelles seraient les suites, s'il abattait un arbre de 30 cm de diamètre et de 130 cm de haut dans son propre jardin.

Mme Arber explique qu'il faudrait que le propriétaire de l'arbre avertisse la municipalité ainsi que le garde forestier. Les autorisations seraient ensuite décidées en fonction de la cause du dérangement. Si le propriétaire était dans l'impossibilité de le replanter il serait possible qu'il doive payer un émolument de 50 à 600.-, selon les tarifs régionaux.

M. Gabioud souhaite savoir si la commune peut interdire d'abattre un arbre. Mme Arber confirme que cela est possible.

M. Gruaz demande si les arbres fruitiers sont soumis au même règlement. Mme Arber confirme cette déclaration.

Mme Schafroth fait remarquer qu'il y a des imperfections concernant la formulation du règlement. Mme Arber en a déjà pris note et fera en sorte de les modifier.

La parole n'étant plus demandée, le préavis concernant le règlement communal sur la protection des arbres est accepté à la majorité (31 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions).

Point 4 **Préavis 09/2013** Budget 2014

La lecture du préavis n'étant pas demandée, M. Böhlen, rapporteur de la commission des finances vient lire son rapport.

M. Nicolas souhaite souligner que la commission a bien relevé la principale problématique, c'est-à-dire la difficulté à évoluer dans un budget si serré. En outre, la municipalité s'applique à tenir ses engagements pour 2014.

M. Tardy souhaite savoir à quoi servent les 9200.- budgétés pour l'entretien des bâtiments communaux.

M. Bapst répond que la municipalité a préféré engager une agence immobilière (l'agence FONCIA) pour régler les éventuels désaccords avec certains locataires ainsi que pour recalculer les loyers lors de transferts de baux à loyer. L'entretien des bâtiments complète ces coûts.

La parole n'étant plus demandée, le préavis concernant le budget 2014 est accepté à une large majorité (35 voix pour et 2 abstentions).

Point 5 Préavis 10/2013 - Adoption de la convention des communes de Mont-la-Ville, Cuarnens et L'Isle concernant l'aménagement, la copropriété et l'entretien de leur réseau de distribution d'eau potable et de défense incendie.

La lecture du préavis n'étant pas demandée, M. Chenuz, rapporteur de la commission chargée de l'étude du préavis 10/2013 vient lire son rapport.

Mme Arber ajoute que les conseils communaux de Cuarnens et de Mont-la-Ville ont déjà acceptés cette convention.

La parole n'étant plus demandée, le préavis concernant l'adoption de la convention des communes de Mont-la-Ville, Cuarnens et L'Isle concernant l'aménagement, la copropriété et l'entretien de leur réseau de distribution d'eau potable et de défense incendie est accepté à l'unanimité.

Point 6 Réponse de la municipalité au « Postulat en vue de commémorer deux personnalités marquantes de l'Histoire qui ont vécu dans notre village ».

La lecture du préavis n'étant pas demandée, M. Gruaz, rapporteur de la commission chargée de l'étude de la réponse de la Municipalité vient lire son rapport.

Mme Schafroth souhaite relever quelques inexactitudes orthographiques. Elle se tient à disposition pour toutes questions concernant la formulation.

La parole n'étant plus demandée, la Réponse de la municipalité au « Postulat en vue de commémorer deux personnalités marquantes de l'Histoire qui ont vécu dans notre village » est acceptée à une large majorité (36 voix pour, et 1 abstention).

Point 7 Etat des lieux et bilans financiers des travaux en cours

- Réseau incendie : un tuyau raccordé à une borne hydrante à La Coudre (route de Mont-la-Ville) est défectueux. La commune de L'Isle, responsable du réseau d'eau, devra remédier à ce dysfonctionnement et ajouter les dépenses y relatives (environ 12'000 CHF) au budget 2014. Les travaux sont prévus pour le début de l'année à venir.

Point 8 Séances du conseil communal 2014

Sur proposition de la Municipalité, le bureau du conseil communal présente un planning 2014 qui comprend les étapes suivantes :

- adoption des préavis par la Municipalité ;
- nomination des commissions par le bureau du conseil communal ;
- convocation des commissions par la secrétaire du conseil communal ;
- 1^{ère} séance des commissions avec la municipalité ;
- délai de retour des rapports auprès de la secrétaire ;
- convocation du conseil communal par la présidente et la secrétaire ;

- dates 2014 du conseil communal qui aura dorénavant lieu les mardis à 20h15.

Les avantages de cette nouvelle manière d'aborder les séances sont les suivants : meilleure coordination entre la municipalité, le bureau, les conseillères et conseillers et facilitation d'organisation interne due à une planification annuelle.

Cette liste sera envoyée aux participant(e)s et sera consultable sur le site internet de la commune.

Point 9 Communications du Bureau

- Date du prochain conseil communal : **Mardi 29 avril 2014**
- Carnet rose : la Présidente, Mme Despland, félicite M. Fabian Guignard pour la naissance de son 1^{er} enfant, Samuel, né le 9 octobre 2013 et M. Christophe Genoud pour son 4^e enfant, Noah, né le 12 novembre 2013.
- Mme Despland remercie la Municipalité qui a permis au bureau d'améliorer sa connexion internet, d'acheter un nouveau dictaphone et d'acquérir un scanner.
- Le bureau souhaite à l'assemblée un excellent Noël ainsi que de très belles fêtes de fin d'année. Par ailleurs, Mme Despland se réjouit de voir des fenêtres de l'Avent s'illuminer depuis quelques jours et de visiter l'exposition de crèches au Château.

Point 10 Communications de la Municipalité

- La construction du nouvel orgue de L'Isle est bientôt finie. Il sera livré depuis l'Allemagne en avril-mai 2014.
- La volonté de 7 communes de sortir de l'organisation scolaire de l'établissement primaire et secondaire de La Sarraz-Veyron-Venoge (ASISEVV) oblige son comité de direction à reconsidérer la collaboration entre les communes. La conséquence de cette demande pour les 6 communes restantes est lourde : elles sont contraintes à envisager les possibilités de coopérer avec d'autres associations scolaires, telles que l'ASIABE (Apples-Bière et environs) ou l'ASICoPe (Cossonay-Penthalaz). Actuellement, une plateforme étudie et négocie les différentes solutions. Un projet doit être présenté à Mme Lyon, cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture. Le délai du 20 décembre 2013 est d'ores et déjà repoussé à mi-janvier 2014. Le Syndic, M. Nicolas, avoue une préférence pour l'ASICoPe. Par ailleurs les travaux concernant le nouveau bâtiment de La Sarraz sont mis en attente. Malgré une probable scission de l'ASISEVV, M. Nicolas garantit la scolarisation des élèves.
- Les différentes possibilités de sous-traitance du CAD énoncées à l'assemblée du 29 octobre 2013 sont à l'étude. Plusieurs sociétés de contracting sont intéressées à racheter le CAD. De plus, les résultats d'une transformation de la gestion du chauffage à distance en SA sont observés dans d'autres communes et les conséquences en seront tirées.
- La municipalité souhaite à tous d'excellentes fêtes de Noël et une très belle fin d'année.

Point 11 Propositions individuelles

Noël au village

M. Rosat demande si un Noël est organisé au château de L'Isle. Mme Arber répond par la négative. L'année précédente, le père Noël a été bousculé et des petits cornets-surprises ont été volés. Il n'est donc pas très enthousiaste à revenir. Elle encourage pourtant les villageois(es) à organiser eux-mêmes un Noël au château.

Carrefour du Grütli - Passage piéton

M. Eric Hostettler rappelle les dangers du passage piéton derrière le Grütli. Il a, en effet, à nouveau été témoin d'une situation qui aurait pu déboucher sur un accident. M. Bapst répond que le projet de giratoire de la maison Mozini et Caviezel est très intéressant. La municipalité attend cependant encore les confirmations de l'Etat de Vaud qui pourrait subventionner les travaux, soit une partie des 450'000 CHF nécessaires à ce projet.

Loyers et groupement scolaire

M. Böhlen s'inquiète des conséquences financières pour les loyers scolaires en cas de scission de l'ASISEVV. Le Syndic, M. Nicolas répond qu'en premier lieu, ni l'ASIABE, ni l'ASICoPe ne pourrait reprendre l'entier des classes ; dans l'immédiat, le problème des loyers scolaires ne serait donc pas une préoccupation. Cependant, l'option de s'associer avec l'ASICoPe préserverait nos classes à L'Isle.

M. Dagaëff ajoute qu'il ne faut pas dramatiser la situation, malgré les difficultés évidentes. C'est l'occasion pour le comité de direction de soulever la question des transports et du parascolaire, deux éléments qu'il est important d'aborder, surtout en cette période de changements imposés par les 7 communes du bas. De plus, si cette résolution a été prise, c'est également à cause des tracas engendrés par l'impossibilité des élèves de se rendre chez leur maman de jour par les transports scolaires. Un ralliement à l'un ou l'autre des groupements scolaires permettrait par ailleurs des améliorations concernant les sujets cités plus haut (transport et parascolaire).

Villars-Bozon : éclairage du chemin du BAM

M. Ghidelli demande à la Municipalité s'il est possible de prévoir un éclairage sur le chemin reliant l'arrêt du BAM de Villars-Bozon au village.

Remerciement

M. Cholet remercie le bureau pour la préparation des conseils ainsi que la municipalité pour le travail accompli durant toute l'année. En effet, L'Isle se trouvant dans une situation financière délicate, la tâche des municipaux est d'autant plus louable.

Sentier des Huguenots

M. Gruaz donne quelques informations complémentaires concernant le sentier des Huguenots : c'est un chemin reconnu « sentier culturel européen » et de ce fait, soutenu dans plusieurs pays tels que la France, l'Italie ou l'Allemagne. En Suisse, aucune subvention n'a été prévue, c'est pourquoi une association a été fondée. Ce sentier est évidemment une commémoration des Huguenots, mais rend également hommage à tous les exilés, qu'ils soient religieux ou politiques. Des événements seront organisés ces

prochains temps à Romainmôtier et à Yverdon. Une séance d'information est prévue pour le 28 janvier 2014 au cinéma de Cossonay.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente, Isabelle Despland, remercie l'assemblée. La séance est levée à 22h00.

Bureau du Conseil Communal

La Présidente

La Secrétaire



Isabelle Despland



Diana-Alice Ramsauer